



Communauté
de communes
**LACQ
ORTHEZ**

Envoyé en préfecture le 18/05/2021

Reçu en préfecture le 18/05/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-200039204-20210517-BECCLLO_2021_136-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept mai à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

Etait absent : M. Emmanuel HANON.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ ORTHEZ -
SECTEUR 2- MASLACQ - AVENANT DE TRANSFERT**

Appel d'offre ouvert.

Ce marché a été attribué le 5 mars 2020 à la société **BECAT DANIEL, 64270 Bellocq.**

Avenant de transfert :

L'entreprise BECAT, chemin du Lay, 64270 Bellocq, Monsieur Daniel BECAT, titulaire du marché ENTRETIEN DES ESPACES VERTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ ORTHEZ -SECTEUR 2- MASLACQ, s'associe à Monsieur Sébastien BECAT.

De ce fait, la société est depuis le 1^{er} janvier 2021, une société par action simplifiée sous le numéro 895 133 122, avec Monsieur BECAT Sébastien, Président de la société BECAT et Monsieur Daniel BECAT, Directeur Général.

Les clauses du marché initial demeurent inchangées.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant au marché,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,

Patrice LAURENT

Patrice LAURENT

